



## Procuration pour l'assemblée Générale du 24 avril 2026

Tous les membres à jour de cotisation ont  
une voix à l'Assemblée Générale.

### ARTICLE 12 (des statuts) : Procuration

Un membre qui ne peut être présent physiquement, peut être représenté en donnant procuration à un autre membre. La procuration doit être écrite, signée et présentée aux membres du comité de direction lors de l'assemblée. Nul ne peut détenir plus d'une procuration.

Je soussigné·e \_\_\_\_\_,

Adhésion n° \_\_\_\_\_

membre de Bretz'Selle depuis le \_\_\_\_\_ donne procuration à

\_\_\_\_\_

pour porter ma voix lors de l'Assemblée Générale 2026 du 24 avril.

Cette personne a donc le droit de se prononcer en mon nom pour les différentes décisions qui seront prises ce soir là.

Ne pouvant assister physiquement aux discussions, je profite de cette procuration pour faire part de certaines remarques.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature